

Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC :

Résultats des inspections présentés à l'automne 2019

RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL

OCTOBRE 2019

Résultats des inspections du CCRC présentés à l'automne 2019

Ce rapport offre un aperçu des évaluations de la qualité de l'audit effectuées à ce jour par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) à l'endroit des quatre plus grands cabinets comptables du pays - Deloitte, Ernst & Young, KPMG, et PwC (ces cabinets et leurs cabinets affiliés étrangers audient environ 98 % des émetteurs assujettis canadiens selon leur capitalisation boursière). Nos évaluations de tous les autres cabinets inspectés annuellement se poursuivent; nous publierons nos conclusions finales dans notre rapport d'évaluation de la qualité de l'audit de mars 2020.

Chaque cabinet fournit ce rapport à tous les comités d'audit de ses émetteurs assujettis. Les cabinets communiquent également des constatations relatives à des dossiers précis et les mesures correctives prises auprès des comités d'audit concernés en vertu du Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole). Les comités d'audit devraient discuter avec leur auditeur externe du contenu de ce rapport et de l'ensemble des constatations se rapportant à leur dossier, le cas échéant.

Ce rapport, de même que les résultats des inspections du CCRC, souligne plusieurs questions de qualité de l'audit ayant une incidence sur les comités d'audit, les organismes de réglementation et les investisseurs, et lesquels auront, selon nous, une incidence sur la façon d'exécuter les audits à l'avenir. Nous publierons davantage au sujet de nos perspectives sur ces questions et d'autres questions réglementaires plus tard en 2019.

L'ensemble de ces points de vue vise à aider tous les cabinets comptables de sociétés ouvertes et les comités d'audit des émetteurs assujettis alors qu'ils amorcent le prochain cycle d'audit. Le CCRC est également disponible pour rencontrer les comités d'audit, les cabinets d'audit et les organisations professionnelles de comptables afin de discuter de nos perspectives plus en profondeur.

Évaluations de la qualité de l'audit : certaines améliorations par rapport à 2018

À ce jour, nos constatations relatives aux inspections des dossiers d'audit des quatre plus grands cabinets comptables du pays indiquent en général une certaine amélioration comparativement à celles de 2018. Les résultats de trois des cabinets, notamment les deux pour lesquels on a observé d'importantes constatations en 2018, se sont améliorés en 2019; on a observé plus de constatations importantes pour l'un des cabinets par rapport à l'année dernière.

Le CCRC s'attend à ce que les cabinets d'audit atteignent une cible de rendement d'au moins 90 % des dossiers inspectés sans constatation importante d'ici 2021. Actuellement, un cabinet répond à cet objectif; nous avons observé que ce cabinet est également le plus avancé en matière de formalisation de ses systèmes de gestion de la qualité (SGQ).

Résultats des inspections des dossiers d'audit

Le CCRC a inspecté 66 des 72 dossiers d'audit qui seront évalués d'ici la fin 2019 parmi les quatre cabinets. À ce jour, nous avons relevé des constatations importantes (défiance dans le cadre de l'application de normes d'audit généralement acceptées qui pourraient donner lieu à un retraitement de l'information financière de la société) dans 12 de ces dossiers. Le nombre total de constatations relatives aux inspections est à ce jour inférieur à celui de 2018.

La plupart de ces constatations ont nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets afin de vérifier, le cas échéant, si un retraitement des états financiers lié à une erreur significative était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts au dossier d'audit afin de démontrer que les éléments obtenus étaient probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations.

Le CCRC s'attend à ce que les cabinets corrigent les déficiences détectées dans leurs dossiers d'audit avant la publication par les émetteurs assujettis concernés de leur prochain rapport trimestriel. Lorsqu'un retraitement est nécessaire, le cabinet collabore avec l'émetteur assujetti concerné et son conseiller juridique en valeurs mobilières afin d'effectuer le retraitement le plus rapidement possible. Aucun retraitement n'a été nécessaire jusqu'à présent.



L'audit des estimations représente toujours un défi

Plus de la moitié des constatations importantes à ce jour étaient en lien avec l'audit d'estimations; l'autre moitié était en lien avec des procédures d'audit de base qui n'ont pas été appliquées (p. ex., les auditeurs n'ont pas assisté à la prise d'inventaire) ou qui ont mal été appliquées (p. ex., les procédures visant à tester les produits n'étaient pas assez précises).

Plus particulièrement, l'évaluation des montants des états financiers devant être comptabilisés à leur juste valeur représente toujours un défi pour les auditeurs. Nous l'avons observé dans les audits des estimations de la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et des contreparties non monétaires transférées lors de regroupements d'entreprises.

Dans les audits des sociétés de cannabis, l'estimation de la juste valeur des actifs biologiques est complexifiée par l'incertitude du marché et la volatilité relative au volume et au prix des ventes attendues – les montants de la juste valeur sont souvent hautement sensibles aux changements relativement mineurs de ces données clés, et les auditeurs n'évaluent pas toujours bien leur incidence potentielle.

À l'instar des années précédentes, l'audit des produits comptabilisés selon le pourcentage des travaux terminés demeure une source de préoccupations; nous trouvons que les auditeurs n'obtiennent pas de preuves suffisantes et appropriées pour soutenir l'estimation du progrès effectué.

Accès aux pays étrangers

En ce qui a trait à l'accès aux audits effectués à l'extérieur du Canada, le CCRC rencontre toujours des obstacles lors de ses inspections. Les investisseurs devraient être préoccupés lorsque des dispositions législatives et réglementaires étrangères ont pour effet de limiter ou d'empêcher la surveillance des auditeurs à laquelle ils sont habitués au Canada. Certains pays, dont la Chine, continuent d'empêcher le CCRC d'inspecter les travaux d'audit des sociétés ouvertes canadiennes effectués sur leur territoire. (Pour obtenir la liste détaillée des pays où le CCRC n'a pas eu accès aux dossiers de travail, consultez notre site Internet www.cpab-ccrc.ca.)



Évaluations des systèmes de gestion de la qualité : renforcement de la qualité de l'audit

Les cabinets comptables doivent en faire plus pour intégrer pleinement la qualité de l'audit sur une base uniforme. Le CCRC s'attend à ce que les cabinets disposent de systèmes de gestion des risques de qualité, mettent l'accent sur une gouvernance et une responsabilisation solides et déploient des professionnels hautement qualifiés possédant des compétences adaptées à l'industrie et aux champs d'expertise.

Conformément à cette attente, et dans le but d'accélérer les améliorations, le CCRC a développé sa méthodologie de surveillance de l'audit (en plus de ses inspections du dossier d'audit) afin d'évaluer l'efficacité des SGQ des quatre plus grands cabinets. Cette approche en matière d'évaluation de la qualité souligne le besoin des cabinets d'intégrer de manière systématique la qualité de l'audit aux activités continues au sein de l'ensemble du portefeuille de services de certification.

Nous constatons un niveau d'engagement démontré par les cabinets à améliorer leurs SGQ et à les harmoniser aux cinq critères d'évaluation de la qualité de l'audit du CCRC : la responsabilité, la gestion des risques, la gestion des talents, la gestion des ressources et la surveillance. Nos travaux de 2019 se sont concentrés sur l'évaluation des risques des cabinets, sur la conception et le fonctionnement de leurs contrôles, de même que sur l'examen de la documentation, par rapport à ces cinq critères. Dans le cadre de ceux-ci, nous prenons en compte l'objectif, les ressources, les méthodes, le type de risque et le degré de gravité des constatations se rapportant à chaque contrôle.

En mars 2019, le CCRC a publié ses premières constatations, indiquant certaines faiblesses et lacunes en matière de contrôles au niveau de tous les cabinets, lesquels devaient apporter des corrections. Chaque cabinet a maintenant fourni au CCRC des descriptions de contrôles mises à jour et procède à une nouvelle évaluation de l'efficacité de leur conception et, si possible, du fonctionnement de leurs contrôles. Dans certains cas, nos constatations à la suite de notre inspection du dossier indiquent des déficiences précises au sein du SGQ du cabinet.

Bien qu'il y ait encore du travail à faire avant que nous puissions effectuer nos évaluations finales, certains cabinets ont déjà constaté les avantages d'implanter certaines pratiques, ce qui devrait avoir une incidence positive à long terme sur les résultats de la qualité de l'audit :

- **Surveillance accrue** : Exploiter les systèmes internes et explorer les possibilités d'offrir à la direction une plus grande visibilité sur le statut et les changements des risques au niveau des dossiers individuels afin de déclencher, au besoin, des interventions proactives.
- **Plus grande constance** : Établir des contrôles et des processus plus formels, clairement définis et constants au sein des bureaux, lesquels englobent les questions devant être transmises à la direction.
- **Responsabilité accrue** : Concevoir et communiquer des rôles et des responsabilités détaillés, lesquels comprennent la responsabilité à l'égard de la qualité de l'audit (à tous les niveaux) afin de bâtir une culture plus axée sur la consultation et la collaboration.
- **Réactivité au risque** : Reconnaître de façon proactive que les SGQ des cabinets doivent continuellement évoluer afin de relever, au niveau central, à la fois les nouveaux risques et l'évolution des risques, et ce, pour une évaluation globale pour l'ensemble du portefeuille de services de certification, et pour acheminer à un niveau supérieur des enjeux soulevés à l'échelle des bureaux ou des missions, en vue de les résoudre.
- **Engagement des talents** : Affecter les ressources et déployer les équipes d'audit internes afin d'évaluer et de tester l'efficacité de la conception et du fonctionnement des SGQ des cabinets selon les cinq critères d'évaluation de la qualité de l'audit du CCRC.

Nous publierons nos constatations finales et notre évaluation globale des SGQ des cabinets (acceptable, acceptable avec possibilités d'amélioration, à améliorer, requérant des améliorations notables, aucun contrôle en place) en mars 2020.

L'avenir de la qualité de l'audit : aperçus de la réglementation

Afin de faire progresser la qualité à mesure que l'entreprise et l'audit évoluent, il faudra faire preuve d'une vigilance accrue et d'une réactivité réfléchie à l'égard des enjeux, des technologies et des industries émergents, ainsi que des attentes du public investisseur à l'égard de la portée et de la valeur de l'audit. Le CCRC se penche sur plusieurs questions essentielles en matière de qualité de l'audit, lesquelles touchent l'avenir de l'audit, de la profession et de la surveillance réglementaire.

Détecter la fraude

Le CCRC effectue une revue thématique de l'enjeu de la fraude et du travail effectué par les auditeurs à cet égard, notamment la façon dont les auditeurs se conforment aux normes actuelles, et ce qui devrait peut-être changer pour répondre à l'attente des utilisateurs en ce qui concerne la détection par les auditeurs de l'information financière frauduleuse. Nos discussions avec les investisseurs, les juristes, les organismes de normalisation, les autres organismes de réglementation et les cabinets d'audit nous aideront à mieux comprendre les attentes des investisseurs et les meilleures pratiques.

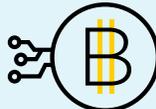


Évaluation de la continuité d'exploitation



Les parties prenantes se demandent si les auditeurs en font suffisamment pour relever et signaler les sociétés présentant un risque d'insolvabilité. Il s'agit d'une question importante; nous avons vu des entités importantes partout dans le monde signaler des difficultés financières peu de temps après avoir reçu une opinion d'audit sans réserve. Le CCRC explore les questions de la continuité d'exploitation, les attentes des parties prenantes, et les améliorations pratiques qui pourraient être effectuées à cet égard.

Auditer des cryptoactifs



Il y a actuellement 48 émetteurs assujettis canadiens actifs au sein du segment des cryptoactifs. En réponse au besoin urgent en matière de conseils pour faire face aux risques habituels associés à ces sociétés le CCRC a publié en décembre 2018 **La pratique de l'audit dans le secteur des cryptoactifs**, qui décrit nos attentes à l'égard des cabinets d'audit au sein de plusieurs segments présentant un risque élevé. Nous continuons de surveiller activement les développements à l'égard des audits dans ce domaine en évolution.

À ce jour, nous avons inspecté les audits de sept émetteurs assujettis œuvrant au sein du segment des cryptoactifs parmi tous les cabinets que nous supervisons, et nous avons observé des constatations importantes dans six des sept dossiers examinés. Les cabinets ont effectué des corrections ou sont en train de le faire.

Tirer parti des indicateurs de la qualité de l'audit



LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT

Historiquement, les comités d'audit ont éprouvé de la difficulté à évaluer la qualité de l'audit. Les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA) constituent une solution au problème, en fournissant des mesures quantitatives des audits externes.

En 2019, le CCRC a collaboré avec les cabinets d'audit et les comités d'audit pour explorer les IQA les plus fréquemment utilisés et leur incidence sur l'amélioration de la qualité. Selon les discussions jusqu'à présent, les IQA améliorent la profondeur des discussions entre les comités d'audit, la direction et l'auditeur en offrant un éventail de mesures efficaces pour répondre aux besoins uniques de chaque comité d'audit.



Ce que nous faisons

Chargé de protéger les intérêts du public investisseur, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) assure la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Nous faisons la promotion d'un audit de qualité durable grâce à une surveillance réglementaire proactive, à un dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à de l'information pratique qui informe les participants aux marchés financiers.

Pour en savoir plus

www.cpab-ccrc.ca



Suivez-nous sur **Twitter** - @CPAB_CCRC



Informations de contact

Téléphone : (416) 913-8260

Sans frais : 1-877-520-8260

Télécopieur : (416) 850-9235

Courriel : info@cpab-ccrc.ca

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2019. TOUS DROITS RÉSERVÉS.